CONVENTION NATIONALE.

COMPTE RENDU

A LA CONVENTION NATIONALE,

PAR LEYRIS,

REPRÉSENTANT DU PEUPLE,

En exécution de la loi du 21 nivôse, an III;

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

Nous avons dépensé, lors de notre mission à Toulouse et dans le département de la Haute-Garonne, Chaudron-Rousseau et moi, pendant les mois de juillet, août et septembre 1793 (vieux style), pour séjour, dépenses de bouche, dépenses extraordinaires, frais de bureau, impressions d'arrêtés et de proclamations, agens employés, indemnités de secrétaires et commis-écrivain, voyage dans les départemens environnans, courriers envoyés aux armées et aux comités de salut public et de sûreté générale, voyage dans l'Arriège où a été Chaudron-Rousseau, et à Agen, où nous nous

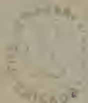
sommes rendus, la somme de vingt-quatre mille sept cent soixante-quatre livres.

Je déclare n'avoir mis aucunes taxes ni avoir reçu aucuns dons patriotiques.

Le général Barbantanne m'ayant remis mill e cinquante-six livres en or, je les donnai à mon arrivée à Paris à la trésorerie nationale, et j'ai reçu pareille somme en assignats que j'ai remise au général Barbantanne.

J'ai rendu à mon retour la voiture qui m'avoit été fournie, ainsi que la vache.

Paris, le 28 vendémiaire, l'an quatrième de la République française.



A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Brumaire, an IV.